

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.60	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - - - - FRS 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

ASSURANCES SUR LA VIE

Compagnies étrangères et Compagnies
Canadiennes

Nous avons publié la semaine dernière, sous le titre et le sous-titre ci-dessus, un article qui nous a valu la lettre que nous traduisons plus loin. Notre article se terminait par les paragraphes suivants que nous croyons devoir reproduire parce qu'ils ont provoqué la lettre à laquelle nous répondons :

Les compagnies d'assurance canadiennes sur la vie offrent donc aux assurés toutes les garanties possibles et c'est une mauvaise excuse de dire, pour ne pas s'assurer dans les compagnies canadiennes, qu'elles ne présentent pas les mêmes éléments de sécurité que les grosses compagnies étrangères.

L'argent versé en primes dans les compagnies canadiennes reste au Canada, il est placé dans les institutions canadiennes, il aide au développement des industries canadiennes, du commerce canadien, tandis que les primes payées aux compagnies étrangères représentent de l'argent canadien qui sort du pays pour aider nos rivaux à développer leurs ressources, à procurer à leurs ouvriers un travail plus abondant et même à nous susciter une concurrence plus vive, plus acharnée.

Nous engageons vivement nos lecteurs à peser mûrement ces quelques lignes. Nous avons besoin de toutes nos ressources pour nos propres industries, pour notre propre commerce, ne les gaspillons pas, faisons fructifier nos propres capitaux chez nous, nous n'en n'avons pas trop pour assurer la continuité du merveilleux essor qu'ont pris nos affaires durant ces dernières années.

Voici maintenant la lettre que nous avons reçue :

Montréal, 1er février 1907.

Le Rédacteur,

"Le Prix Courant", Montréal.

Cher Monsieur,—

'Je viens de lire à l'instant votre article éditorial sur les Assurances sur la Vie—Compagnies étrangères et Compa-

gnies Canadiennes—contenu dans votre numéro d'aujourd'hui, et il me semble que quelques-uns de vos avancés ne sont pas exacts.

"Vous dites que les primes payées aux Compagnies Canadiennes sont placées dans des institutions qui développent les Industries Canadiennes, alors que l'argent payé en primes aux Compagnies étrangères sort de cette Province.

"Si vous cherchez au Livre Bleu, vous verrez que les Compagnies Américaines et les Compagnies Anglaises ont déposé à Ottawa, principalement en Bons Canadiens, un montant égal à chaque dollar de la réserve obligée au Canada, alors que, d'autre part, nous trouvons que les Compagnies Canadiennes, au lieu de placer leurs fonds au Canada, les ont placés dans les valeurs de Traction Américaines, de Rio, du Mexique et autres actions du dehors. Nos gens Canadiens s'en sont aperçus et placent leur argent dans les Compagnies Américaines et Anglaises parce qu'ils s'aperçoivent que ces Compagnies font plus pour aider au développement du Canada que les Compagnies Canadiennes.

"Il est fâcheux que les Canadiens ne justifient pas votre article".

Il est superflu sans doute de dire que cette lettre nous est adressée par le défenseur intéressé d'une Compagnie américaine.

Si nous cherchons au Livre Bleu, comme nous le conseille l'écrivain de la lettre ci-dessus, nous voyons que certaines Compagnies américaines et non des moins puissantes, celles surtout que nous avons en vue, quand nous avons écrit notre article, ont déposé à Ottawa ou entre les mains de fidéicommissaires, en vertu de l'Acte des Assurances, des montants considérables en valeurs américaines; l'une, entre autres a, contre \$2,333,292.59 de valeurs canadiennes, \$4,485,000 de valeurs américaines; une autre compagnie américaine, et non l'une des moindres, sur un total de \$6,763,367, ne compte pas moins de \$4,468,800 en valeurs américaines; une troisième, enfin, qui figure parmi les plus importantes des compagnies américaines a un total de \$8,942,309 de titres, dont \$1,475,372 en valeurs canadiennes, contre \$7,466,937 en valeurs américaines.

En d'autres termes, pour ces trois seules compagnies américaines, sur un total de \$22,523,968 de valeurs détenues pour la garantie des assurés, il y a seulement pour \$6,103,231 de valeurs canadiennes contre \$16,420,737 de valeurs américaines.

Que devient donc l'assertion de notre contradicteur, quand il déclare que "les compagnies américaines ont déposé à Ottawa, principalement en Bons Canadiens, un montant égal à chaque dollar de la réserve obligée au Canada"?

La vérité, nous allons la dire d'après la seule source officielle, le Livre Bleu qu'invoque—combien malheureusement—l'auteur de la lettre que nous, avons traduite plus haut :

Une grande partie des compagnies d'assurance sur la vie canadiennes n'ont pas placé un seul dollar en valeurs américaines ou étrangères.

Toutes les compagnies canadiennes ayant fait des placements sur des valeurs étrangères ont un actif en valeurs canadiennes de beaucoup supérieur à leur actif en valeurs étrangères.

Une seule compagnie fait exception à cette règle pour cette raison que, faisant des opérations à l'étranger, elle est tenue de satisfaire aux exigences des lois à l'étranger.

Dans ces conditions, comment les Canadiens peuvent-ils s'apercevoir, comme le prétend notre contradicteur, que les compagnies américaines font plus pour aider au développement du Canada que les Compagnies Canadiennes?

Il nous semble bien difficile de voir une chose qui n'existe pas. Il était cependant réservé à l'auteur de la lettre précitée de le faire.

Nos Canadiens, quoiqu'il en pense, savent beaucoup mieux que cela et, quand ils auront bien compris que les compagnies canadiennes ont des réserves suffisantes imposées par la loi pour faire face à toutes leurs obligations, ils n'iront plus porter leur argent dans les compagnies américaines, et les temps sont proches.